

par voie de la production nationale. Le rapport présenté par le Canada au Registre comportait tant les données que les renseignements nécessaires au sujet de ses avoirs militaires comme de la production.

#### CDNU

Au moment de rédiger ces lignes, cette résolution, adoptée à la 48<sup>e</sup> AGNU, laissait supposer que la CDNU se penchera en session de 1994 sur trois questions, à savoir :

- le processus de désarmement nucléaire dans le contexte de la paix et de la sécurité internationales, avec pour objectif l'élimination des armements nucléaires;
- le rôle de la science et de la technologie dans le contexte de la paix et de la sécurité internationales; et
- les transferts internationaux d'armes.

#### Réforme de la Première Commission

Une résolution sur la rationalisation des travaux de la Première Commission a été adoptée par consensus. Elle reflète plusieurs suggestions que le Canada formule depuis des années en vue de la réforme de la Première Commission. Parmi ces propositions, il convient de mentionner la fixation de priorités réalistes et la présentation d'un moins grand nombre de résolutions, ce qui comprend le groupement de résolutions qui se ressemblent et l'élimination de celles qui sont désuètes. De plus, la résolution remanie l'agenda annuel de la Première Commission en groupant les résolutions par thèmes, notamment les suivantes :

- les armes nucléaires;
- les autres engins de destruction massive;
- les armes conventionnelles;
- le désarmement et la sécurité régionaux;
- les mesures de confiance, y compris la transparence des armements;
- espace extra-atmosphérique;
- le mécanisme de désarmement;
- les mesures de désarmement connexes;
- la sécurité internationale; et
- les questions connexes en matière de désarmement et de sécurité internationale.

Un résumé des résolutions sur le contrôle des armements et le désarmement, adoptées à la 48<sup>e</sup> session de l'AGNU, sera présenté dans le prochain *Bulletin du désarmement*.

## Au-delà du libellé des accords, des normes d'application mondiale

*Voici des extraits de la déclaration que M<sup>me</sup> Peggy Mason, ambassadrice au désarmement, a prononcée le 22 octobre à New York, devant la Première Commission pendant la 48<sup>e</sup> session de l'AGNU.*

#### CTBT

Certes, il est on ne peut plus évident que la fin de la guerre froide a suscité de nouvelles menaces de prolifération des armements, mais elle a aussi apporté la promesse d'une coopération et de progrès sans précédent sur toutes les questions qui se posent dans ce domaine. Rien d'ailleurs n'est plus significatif des nouvelles possibilités existantes que la décision historique prise le 10 août 1993, par la CD, de confier à son Comité spécial de l'interdiction des essais nucléaires le mandat de négocier un traité qui interdirait à jamais les essais nucléaires dans tous les environnements.... Les membres de la CD s'emploient actuellement à en préciser le mandat et à organiser les négociations de manière que celles-ci puissent débiter au mois de janvier 1994. De l'avis du Canada, les négociations devraient aboutir à un accord multilatéral global prévoyant un régime contraignant de vérification et de sanctions. Le processus, selon nous, gagnerait en crédibilité et serait plus susceptible de recevoir l'approbation internationale si la CD acceptait immédiatement d'ouvrir ses portes à tous les États désireux d'en être membres.

La décision de négocier un CTBT correspond à un objectif essentiel et poursuivi de longue date par le Canada en matière de contrôle des armements. Elle intervient à un moment particulièrement important, car un certain nombre de pays prétendent établir un lien entre la conclusion d'un CTBT et la reconduction *ad infinitum*, en 1995, du TNP. Or le Canada rejette catégoriquement ce lien qu'il juge néfaste, y voyant une stratégie plus apte à protéger les contrevenants potentiels plutôt qu'à promouvoir la non-prolifération, aussi bien verticale qu'horizontale.

Par ailleurs il ne fait aucun doute que la réalisation de nouveaux essais, quelles qu'en soient les raisons et l'ampleur, est propre à compliquer le processus visant à promouvoir la prolongation illimitée du TNP et l'adhésion universelle à celui-ci. Au contraire, l'adoption rapide d'un CTBT constituerait une preuve convaincante de la détermination des États dotés d'armes nucléaires à honorer leurs engagements au titre de l'article VI. Ce qui aurait pour effet de renforcer l'autorité morale de ces États, c'est-à-dire des cinq mem-

bres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, et leur capacité d'exercer un leadership effectif face aux pays qui seraient tentés de s'opposer à cette norme internationale.

C'est donc avec regret et inquiétude que le Canada a accueilli l'explosion nucléaire réalisée par la Chine tandis que nous sommes sur le point d'entamer les négociations en vue d'un CTBT. La Chine risque ainsi de perdre une occasion unique de jouer un rôle moteur dans ces négociations et dans le processus de prolongation du TNP. Nous exhortons donc ce pays à reconsidérer sa décision de poursuivre son programme d'essais et à assumer sans équivoque la part des devoirs et des responsabilités qui incombent à tout État qui se veut un chef de file dans le monde multipolaire de l'après-guerre froide....

#### TNP

Si important que soit un CTBT pour empêcher la modernisation des ogives nucléaires et pour restreindre la prolifération horizontale, il ne s'agit pas d'une panacée. Un tel traité ne saurait remplacer un effort soutenu, sur tous les fronts, de la communauté internationale pour renforcer le régime de non-prolifération nucléaire, qui repose essentiellement sur le TNP et le système de garanties de l'AIEA. Nous continuons donc d'exhorter la République démocratique populaire de Corée à observer les accords de garanties qu'elle a librement conclus avec l'AIEA. Le Canada se réjouit de l'adhésion du Bélarus au TNP et des récents progrès accomplis en ce sens pour ce qui concerne le Kazakhstan. Nous invitons d'autres États, notamment l'Ukraine, à en faire autant.

Depuis la dernière fois que cette Commission s'est réunie dans le cadre de la 47<sup>e</sup> session de l'AGNU, le processus préparatoire officiel s'est amorcé en vue de la conférence pour le réexamen et de la reconduction du TNP, prévue pour 1995. Le Canada s'est engagé dans ce processus avec la conviction que la prolongation illimitée du TNP est essentielle à la poursuite de nos efforts en vue de prévenir les conséquences effroyables d'une prolifération horizontale sans entraves, de mettre en place un cadre propice au commerce nucléaire pacifique et de promouvoir le désarmement nucléaire vertical. Nous avons été très heureux de constater les nombreux appuis en faveur de la prolongation pour une période indéfinie, exprimés cette année lors du débat général d'ouverture de l'Assemblée générale. Le Canada est tout à fait disposé à collaborer avec les au-

### Correction

Dans le numéro 22 du *Bulletin* (version anglaise), le sigle GODOS a été défini incorrectement. Il signifie *Group of Democratically/Disarmament Oriented States*.